

## DOSSIER DE PRESSE

### DE MONSIEUR L'INSPECTEUR D'ACADEMIE de la MEUSE

#### « PLAN COLLEGE DU 21<sup>ème</sup> siècle »

Judi 22 juin 2017

Olivier WAMBECKE, Inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'Education nationale de la Meuse, exprime son soutien plein et entier et assure de son concours le conseil départemental dans le cadre du plan collège du 21<sup>ème</sup> siècle qui fait de l'éducation une priorité et interroge la nécessaire restructuration du réseau des collèges. L'enjeu est d'importance car il s'agit de donner les mêmes chances à tous les jeunes meusiens et de créer les conditions nécessaires à la réussite des générations à venir. Il faut sortir d'une logique qui ne s'attache qu'à la proximité du service public sans interroger son équité.

Pour accompagner cette démarche, la consultation des conseils d'administration des collèges concernés par une restructuration doit permettre, au niveau de chaque territoire, avec tous les acteurs, de partager un constat et de dégager des hypothèses d'évolution.

#### 1 - CONSTAT

##### **Une décroissance démographique préoccupante :**

- A la rentrée 2016, le département comptait 7 487 collégiens, 15 905 écoliers (maternelle et élémentaire)
- Entre 2001 et 2016 : la Meuse a perdu 1 559 collégiens et 2 944 écoliers
- Cette décroissance ne faiblit pas :
  - o depuis 4 ans (2013-2016) : - 618 collégiens et – 906 écoliers
  - o Dans les 3 prochaines années, le département va perdre 1151 écoliers !

##### **Un réseau des collèges surdimensionné :**

Si les communes ou les communautés de communes ont depuis longtemps restructuré le réseau des écoles, celui des collèges est resté inchangé en dépit de la forte décroissance démographique que connaît le département. Par conséquent :

- 33 % des collèges meusiens comptent moins de 200 élèves (9 % en France), et plus de la moitié des collèges accueillent moins de 300 élèves !
- Des collèges sous-utilisés (taux d'occupation moyen un peu plus de 50 %)

##### **Des conditions de travail peu favorables :**

- Des locaux devenus inadaptés,
- De nombreux enseignants qui travaillent sur plusieurs établissements. Dans 50 % des collèges du département un quart des enseignants travaillent sur 2 voire 3 établissements car nos collèges sont trop petits pour qu'un enseignant puisse y accomplir un service complet,
- Dans les 5 collèges les plus petits c'est 50 % parfois plus, des enseignants qui travaillent sur plusieurs établissements.

##### **Des performances scolaires en apparence satisfaisantes :**

- Une très bonne réussite aux examens (brevet des collèges, baccalauréat),
- Un taux d'accès en seconde générale et technologique qui s'améliore sans rejoindre encore la moyenne académique, davantage de Meusiens qui poursuivent des études supérieures longues sans atteindre encore la moyenne académique.

##### **Mais des écarts importants entre les collèges,**

- Les élèves issus de certains « petits collèges » rencontrent plus de difficultés au lycée. Ils accèdent moins facilement en 1<sup>ère</sup> générale et technologique mais également en 1<sup>ère</sup> professionnelle ; et donc aux études supérieures.
- A deux exceptions près, seuls les « petits collèges » présentent une moins-value dans le taux d'accès de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. C'est à dire que la proximité des établissements ne stabilise pas la population d'un territoire.

## 2 - QUE PERMET L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'ELEVES DANS UN COLLEGE ?

### a) MIEUX PREPARER LES ELEVES AU LYCEE

- Ne pas rester toute sa scolarité avec les mêmes élèves ni les mêmes enseignants
- + de chances de retrouver des camarades au lycée (importance des repères affectifs)
- Rencontrer des élèves différents (ouverture d'esprit)
- Evoluer dans une structure + importante = mieux préparer les élèves à ce qui les attend
- + d'enseignants = + de méthodes différentes, richesse pédagogique, innovations

### b) MIEUX ACCOMPAGNER LES ELEVES

- Mieux répondre aux besoins des élèves en dégageant + de marges d'autonomie et en apportant + de réponses pédagogiques
- Diminuer le nombre de collèges sans « adjoint » ou sans CPE
- Faciliter le remplacement à l'interne des enseignants absents
- Limiter les services partagés des enseignants (c-à-d des enseignants qui travaillent sur 2 voire 3 établissements) afin de permettre aux enseignants d'être plus disponibles pour les élèves, pour les parents, pour la vie de l'établissement en général.

### c) ENRICHIR L'OFFRE DE FORMATION

- + de langues vivantes proposées, bilangues, sections européennes
- Latin voire grec
- Sections sportives, ...

### d) OFFRIR DE NOUVEAUX « SERVICES »

- Devoirs faits au collège
- Renforcer l'identité des établissements : des établissements à « thème »

### e) AMELIORER LA MIXITE SOCIALE partout où cela est possible !

### f) AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS pour rendre les collèges attractifs

- Lutter contre les services partagés
- Renforcer le travail en équipe
- Stimuler la réflexion pédagogique (possible quand plusieurs enseignants dans une même discipline)

## 3 – CONCLUSION

Ne pas adapter le réseau des collèges, c'est s'orienter vers une offre éducative et pédagogique dégradée.

Le « statu quo » nous empêche de faire bénéficier l'ensemble du territoire des marges de progrès nécessaires à la réussite des futurs élèves et creusera encore davantage les écarts.

Contact : DSDEN de la Meuse. Tel : 03 29 76 63 63